



Fédération Française

**FFRoller
Sports®**



Fédération Française
**FFRoller
Course**

Cahier des Charges Championnats de France

encadrement
diplômé
école
diversité
sensation
apprentissage
plaisir
accessibilité
Performance

Fédération Française de Roller Sports

6 bd F. Roosevelt 33034 Bordeaux cedex - Tel.: 05 56 33 65 65 - Fax: 05 56 33 65 66

www.ffrs.asso.fr

Le présent cahier des charges comprend 2 parties :

- la première constituant un tronc commun applicable sans distinction à tous les championnats,
- la deuxième qui énumère les obligations spécifiques aux différents types de championnats.

Table des matières Cahier des Charges des Championnats

Partie 1 : Tronc commun applicable sans distinction à tous les championnats.....	3
1 Généralités.....	3
1.1 Attribution du Championnat de France.....	3
1.1.1 Règles d'attribution.....	3
1.1.2 Date et lieu du Championnat de France.....	3
Programme des championnats.....	3
1.1.3 Invitations - Réceptions.....	4
1.2 Promotion du championnat.....	4
1.3 Engagements.....	4
1.4 Epreuves, circulation des données, résultats :.....	5
1.5 Podiums.....	5
2 Matériel et Personnel.....	6
2.1 Matériel.....	6
2.1.1 Pour les compétiteurs.....	6
2.1.2 Pour la photo-finish.....	6
2.1.3 Pour le Jury.....	8
2.1.4 Pour le secrétariat de l'organisation.....	8
2.1.5 Pour le contrôle antidoping.....	8
2.2 Le Personnel.....	9
2.2.1 Service d'ordre.....	9
2.2.2 Poste de secours.....	9
2.2.3 Personnel d'organisation.....	9
2.2.4 Personnel désigné par le Comité Course.....	9
3 Charges Financières.....	10
4 Les autorisations.....	11
4.1 Sonorisation.....	11
4.2 Buvette.....	11
Partie 2 : Spécificités selon type de championnat :.....	13
1 Indoor :.....	13
2 Piste :.....	13
3 Route :.....	13
4 Marathon :.....	14
ANNEXE A - Dossard.....	15
ANNEXE A :Dossard.....	15
ANNEXE B : Maillot Tricolore.....	16
ANNEXE C : Support et fixation caméra photofinish.....	17
ANNEXE D : Panneau annonce distance de l'arrivée.....	18
ANNEXE E : Caractéristiques salle Indoor.....	19

Partie 1 : Tronc commun applicable sans distinction à tous les championnats

1 Généralités

1.1 Attribution du Championnat de France

1.1.1 Règles d'attribution

L'organisation d'un Championnat de France est attribuée par le Comité Course en premier lieu à une ligue et son comité régional course qui pourront rétrocéder l'organisation de ce championnat à l'un de leurs Comités départementaux, clubs, ou comité d'organisation, sous forme d'association type loi 1901, créé spécialement à cet effet. Dans tous les cas, le Comité Course, par son Président ou son représentant restera l'autorité de la manifestation.

Les candidats devront préalablement adresser par l'intermédiaire de leur ligue et comité régional course un dossier comprenant :

- Le formulaire de demande d'organisation de manifestation (disponible sur le site fédéral course),
- Le descriptif détaillé du lieu de la manifestation et si nécessaire toutes informations complémentaires,
- La taxe d'organisation en vigueur, et la caution de bonne fin.

En cas de candidatures multiples offrant de bonnes garanties, préférence sera donnée à une fréquence et diversification régionales.

L'entité organisatrice restera responsable vis à vis du Comité Course et des tiers de l'ensemble de l'organisation.

L'organisateur aussitôt informé de cette attribution, confirmera son engagement en joignant l'accord de la ou les municipalités concernées, à la suite de quoi sera paraphé le présent cahier des charges en autant d'exemplaires que de signataires :

- Président du Comité Course,
- Président de la Ligue organisatrice / Comité Régional Course / Comité Départemental,
- Collectivités locales,
- Président de l'organisation.

1.1.2 Date et lieu du Championnat de France

Le présent championnat de France se déroulera les : _____ à _____

Programme des championnats

Le programme des épreuves établi par le CC¹ sera communiqué à l'organisation.

¹ CC = Comité Course

1.1.3 Invitations - Réceptions

- Les invitations à l'adresse des personnalités locales et régionales restent du ressort de l'organisateur, celles du niveau national sont réservées au CC et la FFRS,
- Lors de la réception offerte par l'organisateur ou la municipalité, l'ordre protocolaire des interventions sera le suivant :

Organisateur / comité départemental /ligue

Municipalité / région /

Président du Comité Course

1.2 Promotion du championnat

L'organisation est chargée de la promotion de l'épreuve au moyen de :

- documents (affiches, tracts, programmes, résultats) qui devront au minimum comporter la mention "Comité Course", le visuel de la Fédération Française de Roller Sports et de la ligue,
- un site Internet dédié à la compétition comprenant les informations suivantes :

Le programme du Championnat de France (document type transmit par le CC),

Les caractéristiques de l'aire de compétition,

Liste des hôtels et restaurants,

Centres d'hébergements et campings pouvant accueillir les participants,

Le plan d'accès au site.

En cas d'absence de site Internet (par ailleurs fortement recommandé) ces informations seront transmises par voie électronique au CC qui les répercutera aux comités régionaux course pour diffusion générale.

Le Comité Course relaiera en outre ces informations par l'intermédiaire du site fédéral/CC.

1.3 Engagements

Le Comité Course :

- Enregistre, valide les inscriptions, établit la liste des engagés par catégories et épreuves (séries, chronos, fond, etc..), attribue les numéros de dossards et communique toutes ces informations à l'organisateur et au juge arbitre et au secrétaire de jury pour établir les protocoles des épreuves vitesse et fond.

L'organisateur :

- Fournit un nombre suffisant de dossards (3 par patineurs) dans des séries comprises entre 1 et 99 selon le modèle joint en annexe. Pour le France Marathon les séries de dossards seront comprises entre 1 et 500 pour être en cohérence avec la numérotation des puces.
- Il dupliquera les différents états de participants par épreuves (au moins 10) à l'usage de l'administration générale, l'affichage, jury, speaker, presse, etc....

- *Il assurera la perception des locations et cautions des transpondeurs fournis par le CC avec restitution du matériel et produit des locations en fin de championnat.*
- *Prépare une enveloppe par club contenant le programme, la liste des engagés du club, leurs dossards et puces éventuellement louées, le tout en échange des licences correspondantes du montant des éventuelles locations et cautions des transpondeurs.*
- Les licences conservées au secrétariat de l'organisation seront rendues à l'issue de la compétition contre la restitution des dossards. **Les cautions seront rendues en échange des puces.**

1.4 Epreuves, circulation des données, résultats :

Le bon déroulement de la circulation des données en cours d'épreuves est un facteur de réussite de la manifestation. Les organisateurs veilleront à y affecter une personne compétente, capable d'initiative et réactive, pour répondre aux aléas auxquels elle sera inévitablement confrontée durant les championnats.

Tout au long de la compétition, elle procédera à l'affichage des résultats validés par le juge arbitre ou un membre du bureau exécutif du CC et sera en charge de les transmettre au secrétariat de l'organisation. Elle sera munie en outre d'un moyen de transfert électronique (clé USB) à l'usage de ce même secrétariat qui sera chargé de la diffusion sur les lieux (protocole, médias, etc..)

Dès la fin du championnat, un exemplaire papier des résultats validés (signature du Juge Arbitre) sera remis à la Secrétaire du CC.

Un exemplaire de ces résultats sera transmis au responsable de la gestion des compétitions du CC et à la secrétaire du CC sous forme numérique.

La diffusion plus générale des résultats à l'usage des clubs sera assurée par le CC via le site Internet de la Fédération Course et le site de l'organisateur.

1.5 Podiums

Les cérémonies protocolaires auront lieu en priorité aux heures définies sur le programme. Si les circonstances contraignent à des modifications, elles seront arrêtées en accord entre le CC et l'organisateur.

L'organisateur devra désigner un responsable général du protocole, il veillera :

- à la préparation préalable des maillots et médailles,
- à la fourniture au speaker des informations relatives aux compétiteurs médaillés et aux officiels,
- au bon ordonnancement des cérémonies protocolaires qui, tout en conservant un niveau de qualité et solennité, n'excéderont pas 4 minutes par podium.

Pour mémoire, la remise des récompenses sera exécutée dans l'ordre 3^{ème} 2^{ème} 1^{er}.

2 Matériel et Personnel

2.1 Matériel

Matériel de base :

- Balais et matériel de séchage,
- Sacs poubelles autour du circuit,
- Barrières de protection,
- Toiletttes gratuites pour le public,
- Tribunes pour les officiels et le public,
- Installations équipées du nécessaire pour la presse, ligne Internet Haut Débit,
- Un podium pouvant recevoir trois patineurs par marche (hors championnats indoor) lors de la remise des récompenses,
- Une musique « protocolaire » pour la remise des podiums,
- Un panneau d'affichage placé à proximité du circuit pour l'affichage des résultats et autres communiqués,
- La sonorisation équipée de **2 micros** sans fil pour le speaker, devra être audible sur l'aire de compétition mais aussi dans les vestiaires et le secrétariat.

2.1.1 Pour les compétiteurs

- Trois dossards par athlète impérativement blancs (20 cm x 15 cm) avec des N° noirs de 1 à 99 - *de 1 à 500 pour le France Marathon* - (10 à 12 cm de haut sur 2 cm de large) dans une police évitant la confusion des chiffres exemple le 3 et le 8 ; 1 et 7, en matière indéchirable (schéma dossard en Annexe A),
- Vestiaires avec blocs sanitaires,
- L'aire de compétition, excepté le cas particulier des circuits sur voie publique, devra être à la disposition gratuite des patineurs sous la responsabilité de leur club, au moins une demi-journée avant le début du championnat, selon un horaire établi par l'organisation.

2.1.2 Pour la photo-finish

- Une ligne d'arrivée blanche de 5 cm de large, tracée au sol, sur toute la largeur de la route,
- Les mats ou portiques habituellement fixés à l'aplomb et de part et d'autre de la ligne d'arrivée, seront impérativement décalés par rapport à cette ligne pour permettre l'implantation des caméras de la photo finish ; ou, dans le cas contraire, ces mats disposeront d'un système permettant la fixation directe des caméras. (Modèle en Annexe C),
- L'éclairage de la zone d'arrivée à l'usage de la photo finish, comprendra impérativement 2 ou 4 (2x2) projecteurs latéraux de 400 watts l'unité éclairant les dossards fixés sur les cuisses des compétiteurs. Les projecteurs surplombant la surface d'arrivée ont une fonction limitée à une lumière d'ambiance de la zone. Un portique en forme d'arc est l'installation la plus adaptée à cette mise en place permettant d'éviter l'envoi du faisceau lumineux dans l'objectif des caméras,

- Une prise de courant 220V /16 A au pied, ou intégrée dans les deux mats qui encadrent la ligne d'arrivée (alimentation caméras),
- Un abri fermé sur 3 faces, intérieur de couleur sombre et de construction solide, à l'aplomb de la ligne d'arrivée pouvant accueillir 3 personnes assises et leur matériel informatique (3 chaises, 2 tables, sacs poubelle),
- L'alimentation électrique de l'abri photo finish muni d'un minimum de 5 prises sera impérativement branché sur un départ indépendant protégé et repéré,
- Une imprimante à bon débit avec son Kit d'installation et ramette de papier. (la communication préalable de la référence de ce matériel à la secrétaire du CC qui répercutera vers l'opérateur photofinish, facilitera la mise place).

Pas de photofinish pour les championnats indoor

2.1.3 Pour le Jury

- Une salle de réunion à proximité l'aire de compétition à l'usage du jury, des membres de la commission d'appel, de la vidéo officielle,
- La fourniture à discrétion de boissons chaudes ou fraîches,

Spécifique championnats outdoor :

- 1 compte-tours à 3 chiffres avec cloche manuelle ou électrique,
- Un abri équipé de tables et chaises à proximité de la ligne d'arrivée, avec **6 paniers de classement étiquetés : juge arbitre, secrétariat jury, juge d'appel, starter, speaker, autres,**
- 2 plates-formes de 2m sur 2m surélevées (ou car podium) à l'extérieur du circuit dont une face à la ligne d'arrivée, munies de multiprises de 220W/16A, pour les opérateurs de la vidéo officielle,
- Deux caméras vidéo, à l'usage exclusif du jury et de la commission d'appel ; un lieu de visualisation équipé d'un système de lecture (Poste TV) indépendant des caméras. Le CC prendra en charge si nécessaire les supports d'enregistrements qu'il conservera à la fin du championnat,

Spécifique championnats indoor :

- Une caméra vidéo sur la ligne d'arrivée, à l'extérieur du circuit, qui sera considérée officielle, à usage uniquement du juge arbitre et du Président de la commission d'appel,
- Un compte-tours avec cloche manuelle ou électrique.

2.1.4 Pour le secrétariat de l'organisation

- Une salle aménagée et chauffée, à proximité de l'arrivée,
- 1 photocopieur performant avec recharges suffisantes en papier et cartouches d'encre,
- 1 ou plusieurs micro ordinateurs + imprimante avec **impérativement logiciels** libre Open Office et ou Microsoft Word et **tableur** Microsoft **Excel**,
- Tout le matériel de base de secrétariat (dont moyen d'affichage des résultats) et paniers de classement.

2.1.5 Pour le contrôle antidoping

- Un fléchage d'accès permettant une localisation facile,
- Un local fermant à clef, meublé d'une table et de chaises,
- Une salle d'attente contiguë à ce local, permettant d'accueillir les athlètes et leurs accompagnateurs éventuels dans des conditions de confort minima (sièges, boissons non alcoolisées en bouteilles en capsulées),

- Des sanitaires, si possible attenants, avec WC indépendants, permettant au médecin de s'isoler avec le sportif, un lavabo, une douche (papier, savon, serviette).

N.B : Les aspects financiers et administratifs du contrôle antidoping sont à la charge du Comité Course.

2.2 Le Personnel

2.2.1 Service d'ordre

Le comité d'organisation a la charge de la mise en place d'un service d'ordre pendant la durée de la compétition.

2.2.2 Poste de secours

L'organisateur a la charge de l'implantation du poste de secours dont la gestion sera assurée par une association disposant d'un agrément de Sécurité Civile. La localisation de ce poste sera choisie avec soin, en fonction de la disposition des lieux, afin de permettre une intervention rapide. Dans tous les cas la présence d'un médecin est obligatoire pendant toute la durée de la compétition.

2.2.3 Personnel d'organisation

- Un coordonnateur responsable de la manifestation,
- Un speaker dont le choix est soumis à l'accord préalable du Comité Course,
- Des opérateurs vidéo en nombre suffisant pour couvrir toute la compétition,
- Un responsable du protocole,
- Un responsable chargé des relations presse et média / moyens de communication (ADSL),
- Le secrétariat de l'organisation : 1 secrétaire et 3 personnes de liaison,
- Du personnel de maintenance pour assurer avec compétence l'entretien de l'aire de compétition (nettoyage, toilettes, électricité, matériel, etc..),
- Dans le cas particulier des circuits sur voie publique (ouverts ou fermés), un nombre suffisant de signaleurs garantissant une sécurité maximum. Ils seront équipés de chasubles de sécurité, d'accessoires de signalisation (*Panneaux K10*) et porteur d'une copie de l'arrêté municipal et/ou préfectoral autorisant l'épreuve sur la voie publique,
- Pour les championnats indoor, la gestion de la chambre d'appel sera à la charge du club organisateur sous contrôle du juge arbitre.

2.2.4 Personnel désigné par le Comité Course

- Le jury , opérateurs photo-finish et chronométrage,
- Un directeur de course, (Hors Championnats Indoor),
- Un représentant fédéral pour le contrôle antidoping,
- Un délégué CC pour les cérémonies protocolaires.

3 Charges Financières

À LA CHARGE DU COMITÉ D'ORGANISATION :

- Maillots tricolores des catégories cadet à vétéran en nombre égal aux titres délivrés + 1 (attention aux relais américaine). La publicité est autorisée sur les maillots de champions. Il ne pourra y avoir plus de 4 inscriptions, compris le visuel fédéral et celui de l'organisateur de dimension maximale de 11x7cm par maillot et jamais disposées côte à côte. (ANNEXE B),
- Jeux de 3 médailles pour toutes les catégories en nombre égal aux titres délivrés + 1,
- Jeux de 3 médailles Fédérales pour les catégories Poussins Benjamins Minimes du Critérium National, et du France Espoir Indoor en nombre égal aux types d'épreuves,
- Transport, Repas/Hébergement à partir du soir précédent le championnat pour les compétitions commençant le matin jusqu'au midi du dernier jour du championnat de :
 - 8 juges dont les juges-arbitre pour la piste et la route,
 - 6 juges dont le juge arbitre pour le marathon et les indoor.

Pour le tarif d'indemnisation, se référer aux procédures financières en vigueur à la FFRS.

Pour les compétitions débutant l'après midi, l'hébergement et repas de la veille au soir seront limités aux personnes résidant à plus de 400km.

- Le speaker officiel aux conditions de déplacement et hébergement arrêtées entre lui et les organisateurs,
- Les secouristes aux conditions contractuelles arrêtées avec les organisateurs,
- les motards (12) pour le France marathon aux conditions contractuelles arrêtées avec les organisateurs,
- Les repas à partir du midi du premier jour jusqu'au midi du dernier jour pour l'ensemble du Jury y compris juges stagiaires et régionaux présents, les opérateurs de la photo-finish, le Bureau Exécutif du CC (5 personnes max), le speaker, les secouristes,
- Dossards : 3 par coureurs,
- Les affiches et les programmes,
- Gratuité des sanitaires autour du circuit,
- Sur les circuits «longue distance », signalisation, aménagement et approvisionnement de la zone de ravitaillement définie par le juge arbitre,
- Taxe et caution à joindre impérativement à la demande d'organisation.

PBM	Taxe	Caution
France Espoirs Indoor	505 €	500 €

CJS	Taxe	Caution
France indoor	808 €	800 €
France Route	1 010 €	1 000 €
France Piste	1 010 €	1 000 €
France Marathon	808 €	800 €

La restitution de la caution sera effective à réception du rapport d'exécution de l'organisateur et après avis du CC sur le bon déroulement de la manifestation et le respect du cahier des charges.

Toutes les recettes enregistrées lors de la manifestation sont acquises au Comité d'organisation.

A LA CHARGE DU COMITÉ COURSE :

- Le déplacement et l'hébergement des opérateurs, la location de la photo-finish et du système de chronométrage,
- Le déplacement et hébergement du bureau du CC,
- Les frais inhérents aux examens de juge national,
- Le déplacement des juges au delà du 8^{ème} pour la piste, la route et critérium jeunes, et au delà du 6^{ème} pour les indoor et marathon,
- Les frais du contrôle anti-doping,

En aucun cas, la Fédération Française de Roller Sports ne peut être tenue pour responsable des éventuels déficits qui pourraient survenir, à la suite de la présente manifestation. Cette responsabilité incombe à l'entité juridique organisatrice.

POUR MEMOIRE A L'ATTENTION DE L'ORGANISATION :

4 Les autorisations

Le comité d'organisation devra solliciter les autorisations nécessaires pour organiser une manifestation.

4.1 Sonorisation

Autorisation de sonoriser et diffusion de musique

Le comité d'organisation devra solliciter une autorisation de sonoriser auprès de la Mairie (principalement sur la voie publique) et de la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique).

- Rappel des principes de base

Selon l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle, seules les diffusions musicales privées, gratuites et se déroulant exclusivement dans le cadre de famille, ne nécessitent pas l'autorisation des auteurs. Dans tous les autres cas, l'autorisation de la Sacem (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique) est nécessaire.

L'organisateur doit se renseigner des démarches à suivre. (Renseignements détaillés sur le site FFRS CC Cahier des Charges « les autorisations - La SACEM).

4.2 Buvette

Le comité d'organisation devra solliciter les autorisations nécessaires pour l'ouverture d'une buvette temporaire auprès de la Mairie du lieu de compétition.

L'organisateur doit se renseigner des démarches à suivre. (Renseignements détaillés sur le site FFRS CC Cahier des charges « les autorisations - La Buvette).

POUR TOUT POINT COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES STRUCTURES ET LE DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS SE RÉFÉRER AU RÈGLEMENT SPORTIF EN VIGUEUR.

Partie 2 : Spécificités selon type de championnat :

Dans tous les cas, une zone de circulation libre facilitant l'accès du public, devra être disponible autour et le long des circuits.

Elle ne doit en aucun cas être entravée par les abris et quartiers des clubs.

1 Indoor :

Les caractéristiques techniques sont décrites dans le règlement sportif.

La salle devra être chauffée et offrir une capacité d'accueil (tribunes) :

- de plus de 500 personnes en ce qui concerne le Championnat de France Indoor,
- de 750 à 1000 personnes en ce qui concerne le France Espoirs.

Le tableau des caractéristiques de la salle, situé en annexe, est à compléter et à renvoyer au secrétariat du CC avec la demande d'organisation .

Préalablement à l'attribution de l'organisation, la salle fera l'objet d'une visite de conformité par un délégué du Comité Course, et de la ligue concernée. Pour les tests de praticabilité du revêtement, ils seront accompagnés d'un athlète régional.

Le délégué établira un document de conformité au cahier des charges et règlement sportif du CC.

En aucun cas ce document ne pourra se substituer et faire force aux règles de sécurité générales et spécifiques du lieu considéré dont l'organisateur veillera à la scrupuleuse application.

Cette salle, obligatoirement chauffée et apte à recevoir dans des conditions de mobilité et de sécurité optimales les participants et le public, sera équipée de tribunes séparées de l'aire d'évolution sportive.

On veillera à disposer d'un éclairage suffisant et d'une sonorisation audible, d'une caméra vidéo sur la ligne d'arrivée . Le secrétariat équipé d'un micro et les opérateurs vidéo seront obligatoirement regroupés à l'extérieur de la piste, au niveau de la ligne d'arrivée,

En cours de championnat, l'organisateur aura en charge le filtrage des accès à la piste (entrée et sortie des patineurs et personnes autorisées) ainsi que la gestion des opérations de la chambre d'appel (pointage, dossards, circulation de la feuille d'appel, etc..).

2 Piste :

L'organisateur veillera au respect de l'aménagement de l'aire d'évolution dont les caractéristiques techniques sont décrites dans le règlement sportif du CC (articles 1.4 et 4.5).

Pour des raisons de visibilité pour le public et sauf cas exceptionnels, l'abri destiné à recevoir la photo finish sera placé à hauteur de la ligne d'arrivée et à l'extérieur de la piste.

3 Route :

Préalablement à l'attribution de l'organisation, les circuits spécialement aménagés sur la voie publique feront l'objet d'une visite de conformité par un délégué du Comité Course et de la ligue concernée. Pour les tests de praticabilité, ils seront accompagnés d'un athlète régional.

Un procès verbal sera dressé à la suite de ces essais, les plans du circuit seront fournis par le délégué du comité d'organisation et seront joints au procès verbal.

Ce procès verbal permettra à l'organisation d'entreprendre les démarches (au moins 6 mois à l'avance) auprès des collectivités concernées étant rappelé que les épreuves dites « à classement » font l'objet de démarches

particulières. (Renseignements détaillés sur le site FFRS CC Cahier des charges « les autorisations - Compétitions sur voies publiques »)

L'organisateur veillera au respect de l'aménagement de l'aire d'évolution : circuits routiers spécifiques, circuits fermés sur voie publique et circuits ouverts sur voie publique dont les caractéristiques techniques sont décrites dans le règlement sportif du CC.

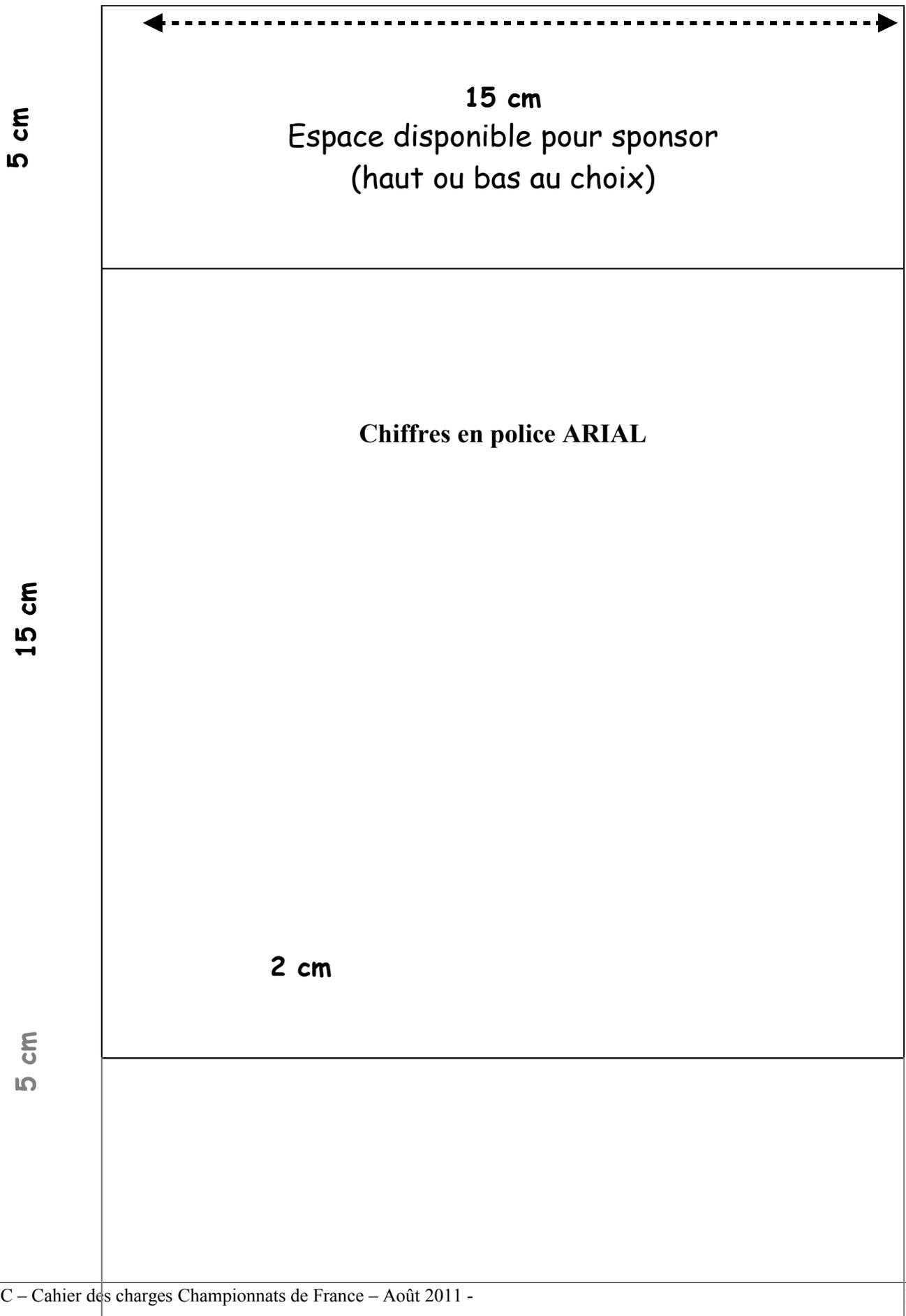
- Une aire d'échauffement sera mise à la disposition des patineurs ainsi qu'une zone délimitée jouxtant le circuit pour la chambre d'appel,
- L'éclairage des compétitions en nocturne devra être uniforme en tout point de la surface,
- Rappel : conformément à la réglementation en matière de signalisation routière, la peinture utilisée pour le marquage ou fléchage signalétique des éventuels obstacles sera d'une couleur différente à celle de la signalisation existante du secteur, le blanc étant interdit.

4 Marathon :

Les règles spécifiques définies pour la route s'appliquent au marathon auxquelles s'ajoutent les particularités et obligations suivantes :

- L'organisateur devra matérialiser au sol les lignes de départ pour l'épreuve du contre la montre individuelle, (2 lignes) et la ligne de départ des épreuves longue distance,
- Signaler les derniers 1000mètres (flamme rouge) et 500 mètres (panneau),
- L'éclairage du circuit n'est pas obligatoire ; néanmoins, pour les compétitions risquant de se terminer en nocturne, il devra bénéficier d'un éclairage public suffisant, renforcé sur la ligne d'arrivée,
- Sonorisation audible au départ et dans le dernier kilomètre ; son extension à l'ensemble du parcours sera appréciée,
- Le bon déroulement et la surveillance des courses exigent la présence de 12 motocyclistes expérimentés pour les épreuves chronométrées et 6 pour les épreuves de fond. Assurées en conséquence, ces motos permettront le transport de passagers (juges, speaker, presse),
- Une voiture balai avec moyens de communication radio, apte à accueillir simultanément plusieurs athlètes suivra toutes les épreuves en ligne,
- Les Dossards à 3 chiffres seront numérotés de 1 à 500.

ANNEXE A - Dossard



ANNEXE B : Maillot Tricolore



ANNEXE C : Support et fixation caméra photofinish



ANNEXE D : Panneau annonce distance de l'arrivée



ANNEXE E : Caractéristiques salle Indoor

Nom de la salle	Adresse de la salle	Dimensions	Type de sol	Tribunes et nombre de personnes	Vestiaires	Salle de réunion	Chauffage	Sonorisation	Parking
-----------------	---------------------	------------	-------------	---------------------------------	------------	------------------	-----------	--------------	---------

Restauration

- q Possibilité dans l'enceinte sportive
- q à proximité du site

Joindre quelques photos présentant l'aire de glisse, les tribunes et autre vue valorisant votre structure

SIGNATAIRES

Président du Comité Course M. _____	Signature
---	------------------

RESPONSABLE DÉLÉGUÉ À L'ORGANISATION M. _____	SIGNATURE
---	------------------

M. _____	SIGNATURE
----------	------------------

M. _____	SIGNATURE
----------	------------------

M. _____	SIGNATURE
----------	------------------